



## 2026-02-04 - CDO - NOTE AUX ARBITRES et CLUBS

Thématique :	CDO
Destinataires :	Officiels CLUBS
Nombre de pièces jointes :	
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :	
<input checked="" type="checkbox"/> Information	

### Ce qu'il faut retenir :

#### **RAPPELS IMPORTANTS AUX ARBITRES QUI CONCERNENT :**

- 1 – CHANGEMENT REPARTITEUR RENCONTRES SENIORS**
- 2 – WHATSAPP**
- 3 – CHARTE REPARTITEURS ET CHARTE OFFICIEL**

### **1. CHANGEMENT DE REPARTITEUR RENCONTRES SENIORS**

Je remercie Florina Lorenzo pour son investissement et le temps qu'elle nous a accordé. A compter de cette semaine, la mission de la répartition des rencontres Seniors est confiée à Jean Philippe HOAREAU :

- [repartition@basket64.com](mailto:repartition@basket64.com)
- 06 26 77 16 39

Pour cette semaine, merci de communiquer vos demandes en doublon sur le mail [cdo@basket64.com](mailto:cdo@basket64.com), le transfert du matériel informatique et téléphonique est en cours

### **2. WHATSAPP**

Nous avons créé un WhatsApp « arbitres départementaux » pour faciliter la communication entre nous, il y a des choses qui ne sont pas à écrire et à partager sur ce module de communication. Merci d'y être vigilant et de favoriser les appels téléphoniques, messages et mail si votre message ne concerne pas tout le groupe

### **3. CHARTE DE L'OFFICIEL ET CHARTE DU REPARTITEUR**

Lors de nos réunions CDO, nous avons établis une charte de l'officiel et une charte du répartiteur. Ces documents ont pour but de rappeler, une nouvelle fois, les règles à respecter pour que notre travail à tous soit le plus fluide possible

Je rappelle que les indisponibilités tardives doivent être exceptionnelles, ces dernières sont chronophages et frustrantes pour les répartiteurs, les collègues et les clubs

A l'attention des clubs : Nous avons eu des soucis de désignations sur certains week-ends, vous nous en avez fait la remarque et je l'entends. Nous nous efforçons d'améliorer les choses et de trouver des solutions ; malheureusement, nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde tous les week-ends. Entre les « arbitres-joueurs », les retours de désignations, les blessures et les arbitres repris par la ligue au dernier moment, nous sommes contraints de modifier les désignations et parfois de découvrir au dernier moment des rencontres non soumis à l'obligation de désignation

Je suis conscient que ce n'est pas facile pour vous de couvrir ces rencontres avec des arbitres clubs ; je vous en remercie.

Une des solutions pour le bien de tous, reste la formation de nouveaux arbitres et la fidélisation des officiels déjà en activité. **N'hésitez donc pas à nous envoyer des stagiaires et prenez soins des officiels (et non officiels) qui encadrent vos rencontres.**

## Charte de l'Officiel

- L'arbitre officiel s'engage à officier sur la saison pour laquelle il a été validé (à la suite de son recyclage ou de sa validation) ; il s'engage à suivre les formations et les recyclages nécessaires à la poursuite de son activité
- L'arbitre officiel s'engage à saisir ses indisponibilités sur FBI, à minima 21 jours avant la date des dites indisponibilités
  - Passé ce délai, les indisponibilités doivent rester EXCEPTIONNELLES (blessures, cas de forces majeures)
  - En cas d'indisponibilité de dernières minutes, prévenir le répartiteur, le collègue et le club concerné
- L'arbitre officiel s'engage à prévenir en début de saison (ou en cours de saison en cas de changement de championnat) s'il est joueur et/ou entraîneur dans telle ou telle équipe. Cela reste nécessaire pour que son statut soit renseigné sur FBI afin de bloquer les désignations sur les créneaux durant lesquels il est censé jouer ou entraîner
- L'arbitre officiel s'engage à consulter ses désignations
- Les arbitres officiels s'engagent à contacter leur collègue dans la semaine précédant la rencontre afin de confirmer mutuellement leur présence
- L'arbitre officiel s'engage à donner le meilleur de lui-même pour assurer le bon déroulement des rencontres ; il s'engage à être respectueux de tous les acteurs de la compétition et agir en conséquence (avoir un comportement exemplaire et être le dignes représentants du comité départemental de Basket Ball des Pyrénées Atlantiques et de la commission des officiels, de ses membres et formateurs)
- Les arbitres officiels se doivent respect, soutien, solidarité et entraide ; ils doivent adopter une attitude loyale et honnête
- Les arbitres officiels se doivent de faire remonter à la commission des officiels tout incident, incivilité, comportement inapproprié s'étant produit lors de leurs rencontres, sans quoi aucune action ne sera possible

Membres de la commission des Officiels, formateurs, arbitres, répartiteurs ne doivent faire qu'un et former une réelle équipe. Sans cette harmonisation et ce travail en commun, les missions de chacun ne pourront pas être réalisées de façon optimale

# Charte du Répartiteur

- Le répartiteur s'engage à respecter les règles de désignations définies par la Fédération Française de Basket Ball
  - Ne pas désigner plus de 3 fois un même arbitre dans le même week-end
  - Ne pas désigner plus de 3 fois un même arbitre le même jour
- Le répartiteur s'engage à respecter les règles de désignations définies par le comité départemental de Basket Ball des Pyrénées Atlantiques (via la Commission des Officiels)
  - A minima, les désignations doivent être faites 15 jours avant la date effective des rencontres
  - Respect des niveaux établis par la commission des officiels (prendre en compte les statuts de stagiaire, de tutoré, de tuteur)
  - Chaque rencontre de PRM et de PRF doit se voir attribuer deux arbitres officiels
  - Selon les disponibilités, les rencontres de niveau inférieur peuvent être couvertes
- Le répartiteur s'engage à répondre aux sollicitations des officiels et de la Commission des Officiels ; il doit être acteur du bon fonctionnement et du bon déroulement des missions définies par la commission des Officiels >>> Une bonne communication est un des rouages essentiels à un travail d'équipe plus que nécessaire pour répondre aux attentes du comité et de nos clubs
- En cas de difficultés dans sa mission, le répartiteur s'engage à en faire part à la commission des Officiels afin de trouver des solutions pérennes à son bien-être à au bon fonctionnement de la commission|

Membres de la commission des Officiels, formateurs, arbitres, répartiteurs ne doivent faire qu'un et former une réelle équipe. Sans cette harmonisation et ce travail en commun, les missions de chacun ne pourront pas être réalisées de façon optimale

Nous sommes tous d'accord qu'une rencontre ne peut se dérouler sans arbitres, OTM, bénévoles (sans oublier les joueurs et les entraîneurs, cela va de soi !). L'investissement de chacun doit être respecté et nous devons agir en conséquence : respectons nos engagements et celui des autres !

Je vous souhaite une très bonne continuité pour votre saison

Bien sportivement

Aurélien

Contact : Président de la CDO64

E-mail : cdo@basket64.com

Rédacteur		Approbateur
Aurélien ZANETTE Président CDO		Francis BORDENAVE Secrétaire général
Référence	2026-02-04 - CDO - NOTE AUX ARBITRES et CLUBS	